

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES LOCALES - FISCALITE

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 032-213202427-20240410-DE_10042024_02-DE

SLO

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
10 avril 2024	05 avril 2024	16	14	15	15	0	0

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusé : Monsieur Patrick BIFFI.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Procuration : Monsieur BIFFI Patrick a donné procuration à Monsieur BREIL Roger.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux de la fiscalité locale pour 2024.

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération,

- ⇒ décide maintenir les taux de 2023.
- ⇒ les taux sont donc fixés comme suit :

	Taux 2024
Taxe Foncière bâtie (TFB)	57,33 %
Taxe Foncière non bâtie (TFNB)	72,18 %
Taxe d'habitation (TH)	12,05 %

⇒ demande à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Roger BREIL.